

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1999-2000

24 NOVEMBRE 1999

PROJET D'AJUSTEMENT DE BUDGET

DE FONCTIONNEMENT DU PARLEMENT
DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE POUR L'EXERCICE 1999

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DES FINANCES,
DU BUDGET, DES AFFAIRES GÉNÉRALES, DE L'ORGANISATION
DE L'ASSEMBLÉE, DU RÉGLEMENT ET DE LA COMPTABILITÉ
PAR M. PIETERS

I. INTRODUCTION

Pour mémoire, le montant de la dotation budgétaire 1999 du Parlement de la Communauté française s'élève à 518 105 500 francs. Le projet de budget 1999 ajusté s'établit, quant à lui, à 556 200 000 francs, soit une hausse de 38 094 500 francs par rapport au budget 1999 (soit + 7,3 %).

M. Henry, rapporteur du Bureau, explique que cette hausse est presque exclusivement imputable, d'une part, aux élections de juin 1999 et, d'autre part, au nouveau règlement relatif à l'aide aux groupes politiques reconnus du Parlement de la Communauté française. Il passe ensuite à l'analyse des literas.

II. ANALYSE DES LITTERAS

Littera A: Membres: + 14 620 000 francs

La hausse de ce poste s'explique tout d'abord par une augmentation de 10 620 000 francs au littera A 06 « membres du Parlement et du Gouvernement ». Il convient en effet d'adapter les prévisions budgétaires aux conséquences du renouvellement de notre Assemblée. En effet, notre Parlement assume depuis le mois d'août 1999 la charge financière de trois députés communautaires pour un au cours du premier semestre 1999.

De plus, par référence à la législation précédente, les membres du Gouvernement de la Communauté française se voient appliquer le volet pécuniaire du statut des membres du Parlement de la Communauté française; à l'exception⁽¹⁾ toutefois des ministres siégeant comme parlementaires au sein d'une Assemblée régionale. Notre Parlement prend donc en charge quatre ministres, alors qu'il n'en prenait qu'un au cours du premier semestre 1999.

Sont inscrites sous ce littera les dépenses suivantes:

- indemnités parlementaires brutes et frais exposés;
- allocations familiales complémentaires, allocations de fins d'année et pécules de vacances;
- cotisations patronales de pension (à l'exception d'un ministre non parlementaire);
- frais divers liés aux collaborateurs des membres;
- remboursement de frais consentis.

(1) Cas de Mmes Dupuis, Maréchal, MM. Collignon et Hazette.

Suite également au renouvellement de notre Assemblée, un littera A 07: « indemnités de départ » a été constitué.

Pour rappel, après la présentation au Bureau du 26 mai 1998 de l'avant-projet de budget 1999, celui-ci a marqué son accord (*cf.* décision du Bureau du 15 septembre 1998) pour intervenir pour la moitié des frais exposés, dans le versement, par les Assemblées régionales, de l'indemnité de départ octroyée aux députés. Une somme de 4 000 000 de francs est ainsi provisionnée pour le second semestre 1999.

Le solde de ces indemnités, variable selon les cas, sera imputé au budget de fonctionnement de l'année 2000 qui supportera donc encore les conséquences des élections de 1999.

Littera J — Transports: + 550 000 francs

Une somme complémentaire de 350 000 francs permettra de faire face aux frais de location de parking suite aux travaux de rénovation au 4 et 6 rue de la Loi.

La hausse des crédits budgétaires, affectés aux frais d'entretien, est liée aux kilométrages élevés des véhicules de notre Assemblée: + 200 000 francs.

Littera N — Groupes politiques: + 21 310 833 francs

Au littera N01: « Subsidés de fonctionnement », une hausse de 1 040 833 francs permettra de prendre en charge l'indexation de ce subside avec effet au 1^{er} juin 1999 (*cf.* décision du Bureau du 11 mai 1999) ainsi que la subsidiation de deux parlementaires supplémentaires par rapport à la législature précédente (93 parlementaires faisant partie des groupes politiques reconnus de notre Assemblée pour 91 antérieurement).

Le littera N02 ne concerne plus que les frais de personnel des agents de groupes politiques actuellement en préavis. La baisse des crédits budgétaires de ce littera s'explique par le fait que le budget 1999 a été élaboré sur base de prestations complètes, pour l'année 1999, afin de réaliser un certain équilibre budgétaire s'il s'avérait que des préavis étaient octroyés à partir du mois de juillet 1999.

A cet effet, il faut remarquer que les modalités d'octroi des préavis des agents politiques ainsi que le nouveau règlement relatif aux aides aux groupes politiques reconnus du Parlement de la Communauté française a été approuvé par le Bureau du 11 mai 1999.

Le littera N03 « Collaborateurs de Groupes » permettra de prendre en charge financièrement

ces derniers selon le nouveau règlement relatif à l'aide aux groupes politiques reconnus.

Sont inscrites sous ce littera les dépenses suivantes :

- traitements, allocations de fin d'année, pécules de vacances et charges sociales diverses;
- frais de secrétariat social;
- indemnités de distances;
- assurances et frais divers.

Les dépenses liées aux secrétaires de groupes politiques reconnus sont inscrites au littera N04. Elles sont estimées à 4 410 000 francs pour le second semestre 1999.

Littera R — Informatique: + 1 450 000 francs

Une somme de 1 450 000 francs permet de faire face aux besoins accrus en programmes de formation, en logiciels et en matériel divers.

M. Huin, à la suite de l'exposé de M. Henry, invite les membres de la commission à la discussion.

M. Donfut demande si, au poste A 06, il n'y a pas de solution prévue à ce problème. Il souhaite, quant à lui, un statut unique du parlementaire. Il plaide pour le décumul et également pour un traitement égal des parlementaires dans chaque Assemblée.

Mme Corbisier-Hagon rappelle que ce Parlement est composé de parlementaires de deux Assemblées, celle de la Région et celle de la Communauté, qu'il y a donc lieu d'être attentif à ces différences au sein d'un même pays.

M. Doulkeridis ajoute, en tant que membre du Bureau, qu'il s'est réjoui de ce que le Bureau du Parlement de la Communauté française, saisi du problème d'une éventuelle indemnité de départ supplémentaire accordée aux membres du Bureau, avait décidé de ne pas y faire suite. Il est, à son sens, très important de bien coordonner les statuts des parlementaires de toutes les

Assemblées, mais également d'éviter les mises à niveau par le dessus!

M. Donfut se dit rassuré mais insiste sur le besoin de cohérence.

M. Pieters s'étonne de la somme inscrite au poste A 07, les indemnités de départ étaient prévisibles.

Mme Corbisier-Hagon lui répond que, d'une part, comme expliqué plus haut, ce n'est qu'après la présentation au Bureau du 26 mai 1998 de l'avant-projet de budget 1999, que celui-ci a marqué son accord (cf. décision du Bureau du 15 septembre 1998) pour intervenir pour la moitié des frais exposés, dans le versement, par les Assemblées régionales, de l'indemnité de départ octroyée aux députés. En outre, elle rappelle l'historique de l'élaboration de ce budget 1999: le ministre du Budget, avant consultation du Parlement, avait fixé la dotation à 483 millions de francs, montant tout à fait insuffisant au bon roulement de l'Assemblée. Le Bureau a donc décidé de déposer un amendement au budget de la Communauté française, le relevant à 518 105 000 francs, montant minimum nécessaire à son fonctionnement, tout en annonçant un ajustement qui tiendrait compte de façon précise des différentes décisions prises en rapport avec le renouvellement de l'Assemblée en juin 1999.

M. Doulkeridis ajoute qu'on peut espérer une diminution du budget par la résolution du problème des suppléants des ministres.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, M. Huin déclare la discussion close.

Le projet d'ajustement est adopté à l'unanimité des membres présents.

M. Pieters est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres présents.

La commission fait confiance au président et au rapporteur pour la rédaction du rapport.

Le rapporteur,
A. PIETERS.

Le président,
M. HUIN.

COMPTABILITE

PROJET D'AJUSTEMENT DE LA DOTATION
DU PARLEMENT POUR L'EXERCICE 1999

Nature des dépenses	Dépenses engagées 1998	Crédits prévus 1999	Crédits 1999 ajustés	Différences	
				en plus	en moins
A. Membres					
01	Indemnités de la présidence	2 201 304	2 200 000	2 200 000	
02	Remboursement de dépenses	13 306 859	14 100 000	14 100 000	
03	Enveloppes affranchies membres	1 198 500	1 258 500	1 258 500	
04	Frais de déplacements:				
	01 indemnisation forfaitaire	9 381 480	9 070 000	9 070 000	
	02 SNCB-réquisitoires (p.m.)				
05	Remboursement de frais exposés	30 358 092	30 600 000	30 600 000	
06	Membres du Parlement et du Gouvernement	8 548 972	8 800 000	19 420 000	10 620 000
07	Indemnités de départ			4 000 000	4 000 000
		64 995 207	66 028 500	80 648 500	14 620 000
				66 028 500	0
	En plus			14 620 000	14 620 000
B. Personnel					
01	Traitements et salaires	131 684 632	153 500 000	153 500 000	
02	Allocations de foyer	126 436	250 000	250 000	
03	Allocations de résidence	125 819	175 000	175 000	
04	Allocations familiales	3 250 947	3 700 000	3 700 000	
05	Indemnités fixes	10 990 144	12 100 000	12 100 000	
06	Allocations de fin d'année	4 108 724	4 700 000	4 700 000	
07	Pécule de vacances	4 940 757	4 600 000	4 600 000	
08	ONSS Cotisations patronales	14 735 357	18 000 000	18 000 000	
09	Assurance « Accidents du travail »	635 783	1 100 000	1 100 000	
10	Indemnités diverses	1 124 721	500 000	500 000	
11	Personnel intérimaire et au cachet	983 112	800 000	800 000	
13	Frais médicaux	51 630	50 000	50 000	
14	Missions	421 011	320 000	320 000	
15	Service d'aide au personnel	1 971 657	2 750 000	2 750 000	
16	Divers	187 542	160 000	160 000	
17	Formation	23 850	150 000	150 000	
18	Assurance « Soins de santé »	556 119	650 000	650 000	
19	Assurance « Revenu garanti »		500 000	500 000	
20	Assurance « Personnel à l'étranger »	33 372	40 000	40 000	
21	Assurance « Décès »	123 412	180 000	180 000	
		176 085 025	204 225 000	204 225 000	0
					0
C. Impression-abonnements, documents					
01	Documents et publications PCF	17 189 932	22 950 000	22 950 000	
02	Journaux — Magazines	352 931	318 300	318 300	
03	Codes — Livres — Revues — Documentation	755 693	530 400	530 400	
04	Reliures — Archives		371 300	371 300	
05	Etudes	150 000	250 000	250 000	
06	Reproductions payantes	2 007 461			
		20 456 017	24 420 000	24 420 000	0
					0

Nature des dépenses	Dépenses engagées 1998	Crédits prévus 1999	Crédits 1999 ajustés	Différences	
				en plus	en moins
D. Bâtiments — 4 et 6 rue de la Loi					
01 Entretien et réparations	1 948 728	2 040 000	2 040 000		
02 Nettoyage	3 440 405	3 570 000	3 570 000		
03 Assurances	247 486	255 000	255 000		
04 Divers	46 885	40 000	40 000		
05 Sécurité (Police militaire)	2 247 160	2 500 000	2 500 000		
	7 930 664	8 405 000	8 405 000	0	0
E. Chauffage — Eclairage — Eau, 4 et 6 rue de la Loi					
01 Eau	58 506	53 400	53 400		
02 Gaz	0	0	0		
03 Electricité	1 077 296	1 173 000	1 173 000		
04 Chauffage	609 189	693 600	693 600		
	1 744 991	1 920 000	1 920 000		
F. Mobilier — Matériel					
01 Achat	1 004 125	1 020 000	1 020 000		
02 Entretien	2 509 457	2 652 000	2 652 000		
03 Assurances (1)	3 116	53 000	53 000		
04 Location	952 608	1 020 000	1 020 000		
	4 469 306	4 745 000	4 745 000	0	0
G. Fournitures					
01 Articles de bureau:					
01 papier	1 583 251	2 142 000	2 142 000		
02 enveloppes	305 110	1 224 000	1 224 000		
03 divers	628 915	870 000	870 000		
02 Documentation services	668 194	612 000	612 000		
03 Petit matériel et produits d'entretien	109 327	255 000	255 000		
04 Boissons, alimentation	2 529 087	3 264 000	3 264 000		
05 Uniformes, linge de maison:					
01 achat	637 065	800 000	800 000		
02 entretien	88 680	123 000	123 000		
06 Produits pharmaceutiques (premiers soins)		5 000	5 000		
07 Fleurs	192 615	204 000	204 000		
08 Décorations du personnel	6 519	25 000	25 000		
09 Divers		26 000	26 000		
	6 748 763	9 550 000	9 550 000	0	0
H. PTT					
01 Frais d'expédition et de correspondance	62 295	102 000	102 000		
02 Télégrammes d'Etat	64 360	92 000	92 000		
03 Téléphone/Fax	2 901 109	3 055 000	3 055 000		
04 Divers	0	1 000	1 000		
	3 027 764	3 250 000	3 250 000	0	0
I. Prix et subventions					
01 Prix	1 048 469	1 000 000	1 000 000		
02 Subventions	1 133 920	1 250 000	1 250 000		
	2 182 389	2 250 000	2 250 000	0	0

Nature des dépenses	Dépenses engagées 1998	Crédits prévus 1999	Crédits 1999 ajustés	Différences	
				en plus	en moins
J. Transports					
01 Location de garages et parcage	254 245	800 000	1 150 000	350 000	
02 Assurances voitures	368 232	455 000	455 000		
03 Taxes voitures (p.m.)	35 000	52 000	52 000		
04 Location voitures, taxis	168 020	750 000	750 000		
05 Carburant	631 862	800 000	800 000		
06 Produits d'entretien & articles d'équipement	229 579	150 000	150 000		
07 Réparations & entretien voitures	851 947	600 000	800 000	200 000	
	2 538 885	3 607 000	4 157 000 3 607 000	550 000 0	0
En plus			550 000	550 000	
K. Dépenses imprévues	0	0	163 667	163 667	
	0	0	163 667 0	163 667 0	0
En plus			163 667	163 667	
L. Relations publiques					
01 Fête de la Communauté française	3 340 626	3 000 000	3 000 000		
02 Protocole et autres	893 037	1 500 000	1 500 000		
	4 233 663	4 500 000	4 500 000	0	0
M. Relations internationales	2 505 624	4 500 000	4 500 000		
	2 505 624	4 500 000	4 500 000	0	0
N. Groupes politiques					
01 Subsidés de fonctionnement	45 500 000	45 500 000	46 540 833	1 040 833	
02 Personnel	42 368 000	43 835 000	35 695 000		
01 Traitements et salaires	29 110 000	30 000 000	22 500 000		7 500 000
02 Allocations foyer	29 000	30 000			30 000
03 Allocations résidence	8 000	10 000			10 000
04 Allocations familiales	700 000	725 000	725 000		
05 Indemnités fixes	2 745 000	2 800 000	2 600 000		200 000
06 Allocations de fin d'année	960 000	1 000 000	900 000		100 000
07 Pécule de vacances	1 066 000	1 200 000	1 900 000	700 000	
08 ONSS Cotisations patronales	7 010 000	7 300 000	6 300 000		1 000 000
09 Assurance « Accidents du travail »	200 000	220 000	220 000		
15 Service d'aide au personnel	400 000	400 000	400 000		
16 Divers	50 000	50 000	50 000		
18 Assurance « Soins de santé »	90 000	100 000	100 000		
03 Collaborateurs de groupe			24 000 000	24 000 000	
04 Secrétaires politiques			4 410 000	4 410 000	
	87 868 000	89 335 000	110 645 833 89 335 000	30 150 833 8 840 000	8 840 000
En plus			21 310 833	21 310 833	
O. APF					
01 Dotation à la section de la Communauté française	5 900 000	6 200 000	6 200 000		
02 Dépenses de fonctionnement	660 000	660 000	660 000		
	6 560 000	6 860 000	6 860 000	0	0

Nature des dépenses	Dépenses engagées 1998	Crédits prévus 1999	Crédits 1999 ajustés	Différences	
				en plus	en moins
P.	Collaboration des Assemblées fédérales				
01	Allocation forfaitaire au Sénat	6 539 275	6 470 000	6 470 000	
02	Personnel non permanent et au cachet	5 002 183	9 180 000	9 180 000	
		11 541 458	15 650 000	15 650 000	0
R.	Informatique				
01	Achat matériel, mise en œuvre, prestations	2 990 000	5 274 500		
02	Evolution technologique	1 260 000	3 599 700		
03	Maintenance	2 270 000	3 020 166		
04	Achat et développement de logiciels	4 230 000	3 335 634		
05	Assurances	100 000	120 000		
06	Missions (2) (p.m.)				
07	Formation	700 000	500 000		
08	Entretiens et réparations	150 000	150 000		
		11 700 000	16 000 000	17 450 000	1 450 000
				16 000 000	0
	En plus			1 450 000	1 450 000
S.	Immeubles extérieurs				
01	Assemblées fédérales				
01	Loyer				
02	Rue de la loi 15				
01	loyer	14 471 884	14 995 000	14 995 000	
02	charges locatives (3)	7 933 151	8 364 000	8 364 000	
03	nettoyage	1 953 039	1 938 000	1 938 000	
04	eau (p.m.)				
05	électricité	461 431	612 000	612 000	
06	chauffage (p.m.)				
07	téléphone/fax/coditel	2 335 819	2 652 000	2 652 000	
08	assurances, entretien, divers	48 115	204 000	204 000	
09	parcage (4)	1 421 804	1 695 000	1 695 000	
11	assurances (5) (p.m.)				
		28 625 243	30 460 000	30 460 000	0
Aex.	Déplacements et visites du Conseil				
01	Commissions et commissions d'enquête	900 000	900 000	900 000	
02	Déplacements du bureau	350 000	350 000	350 000	
03	Autres	250 000	250 000	250 000	
		1 500 000	1 500 000	1 500 000	0
Dex.	Bâtiments	10 800 000	14 000 000	14 000 000	
		10 800 000	14 000 000	14 000 000	0
Fex.	Mobilier et matériel				
01	Mobilier et matériel: achat	977 607	750 000	750 000	
02	Œuvres d'art: achat et restauration	155 470	250 000	250 000	
		1 133 077	1 000 000	1 000 000	0
Jex.	Achat voitures	5 000 000	2 900 000	2 900 000	
		5 000 000	2 900 000	2 900 000	0

Nature des dépenses	Dépenses engagées 1998	Crédits prévus 1999	Crédits 1999 ajustés	Différences	
				en plus	en moins
Rex. Informatique					
01 Formation (p.m)					
02 Mobilier/Matériel (p.m)					
03 Provision (pour phases ultérieures)	2 000 000	2 000 000	2 000 000		
04 Modem + Connexion PC des membres au serveur (p.m)					
	2 000 000	2 000 000	2 000 000	0	0
Sex. Immeubles extérieurs					
01 Assemblées fédérales					
01 Mob/Mat — équipement (p.m)					
02 Rue de la Loi 15					
01 Tél/Fax/Coditel installation (p.m.)					
02 Mob/Mat — équipement	150 088	500 000	500 000		
03 Télévic-installation (p.m)					
04 Aménagement	110 517	500 000	500 000		
05 Système d'accès (p.m)					
06 Vidéo parlophonie (p.m)					
	260 605	1 000 000	1 000 000	0	0
TOTAL I (Dépenses ordinaires)					
A. Membres	64 995 207	66 028 500	80 648 500	14 620 000	
B. Personnel	176 085 025	204 225 000	204 225 000		
C. Impression-Abonnements-Documents	20 456 017	24 420 000	24 420 000		
D. Bâtiments	7 930 664	8 405 000	8 405 000		
E. Chauffage-Eclairage-Eau	1 744 991	1 920 000	1 920 000		
F. Mobilier-Matériel	4 469 306	4 745 000	4 745 000		
G. Fournitures	6 748 763	9 550 000	9 550 000		
H. PTT	3 027 764	3 250 000	3 250 000		
I. Prix et subventions	2 182 389	2 250 000	2 250 000		
J. Transports	2 538 885	3 607 000	4 157 000	550 000	
K. Dépenses imprévues	0	0	163 667	163 667	
L. Relations publiques	4 233 663	4 500 000	4 500 000		
M. Relations internationales	2 505 624	4 500 000	4 500 000		
N. Groupes politiques	87 868 000	89 335 000	110 645 833	21 310 833	
O. APF	6 560 000	6 860 000	6 860 000		
P. Collaboration des assemblées fédérales	11 541 458	15 650 000	15 650 000		
R. Informatique	11 700 000	16 000 000	17 450 000	1 450 000	
S. Immeubles extérieurs	28 625 243	30 460 000	30 460 000		
	443 212 999	495 705 500	533 800 000 495 705 500	38 094 500 0	0
En plus			38 094 500	38 094 500	
TOTAL II (Dépenses extraordinaires)					
Aex Commissions et commissions d'enquête	1 500 000	1 500 000	1 500 000		
Dex Bâtiments	10 800 000	14 000 000	14 000 000		

Nature des dépenses	Dépenses engagées 1998	Crédits prévus 1999	Crédits 1999 ajustés	Différences	
				en plus	en moins
Fex Mobilier-Matériel-Cœuvres d'art: Achat	1 133 077	1 000 000	1 000 000		
Jex Achat voitures	5 000 000	2 900 000	2 900 000		
Rex Informatique	2 000 000	2 000 000	2 000 000		
Sex Immeubles extérieurs	260 605	1 000 000	1 000 000		
	20 693 682	22 400 000	22 400 000	0	0
DEPENSES ORDINAIRES	443 212 999	495 705 500	533 800 000	38 094 500	
DEPENSES EXTRAORDINAIRES	20 693 682	22 400 000	22 400 000		
	463 906 681	518 105 500	556 200 000 518 105 500	38 094 500	0
En plus			38 094 500	38 094 500	

(1) Voir aussi littera R : informatique.

(2) Transférées au B.14.

(3) Y compris charges communes, précompte immobilier et autres.

(4) A concurrence de 23 emplacements annuels (11 emplacements annuels supplémentaires sont déjà compris dans le loyer de base).

(5) Les assurances ont été regroupées dans le poste 08 à partir du budget 1998.

